

Compte-rendu de la réunion publique avec SPB à la salle des fêtes au Lardin-Saint-Lazare le 30 septembre 2026 à 18h30.

Présents :

représentants SPB : Virginie Primault, Olivier Labbé, Ghislain Huot, Mathieu Introvigne, Raynald Huot

Madame la maire du Lardin Francine Bourra et plusieurs membres du conseil municipal.

Monsieur le maire de Condat Stéphane Roudier et plusieurs membres du conseil municipal

Monsieur le maire de Terrasson et une partie du conseil municipal

Monsieur le président de la Communauté de communes du haut Périgord Noir Dominique Durand,

Monsieur le conseiller départemental Dominique Bousquet

Monsieur le député Sébastien Peytavie

Plusieurs journalistes de presse (Reporterre, Ewanews, Radio Vallée Vézère, Cristal FM, Ici Périgord...)

La salle des fêtes complète avec plus de 400 personnes à l'intérieur pour répondre à l'affluence des hauts parleurs ont été installés à l'extérieur où se trouvait une quarantaine de participants.

La séance commence à 18h35

Le maire de Condat ouvre la réunion en remerciant les intervenants de SPB pour la réunion organisée.

Le Président de SPB Ghislain Huot annonce l'ordre du jour : 1H30 de réunion, 40 minutes de présentation, 50 minutes de questions et conclusion.

Présentation des intervenants :

Raynald Huot, fondateur SPB, initiateur projet Condat Solutions,

Olivier Labbé, expert numérique

Mathieu Introvigne, directeur projet énergie utilité Condat Solutions

Virginie Primault, chef de projet en prévention des risques industriels chez ANTEA group (ingénierie de l'environnement, dossier réglementaire)

Raynald Huot : SPB spécialisée dans la réhabilitation des friches industrielles, la valorisation du patrimoine industriel, la poly-activité, cherchant une empreinte carbone minimum ; créatrice de synergie.

Affiche la volonté de transparence avec les services de l'État et les associations.

Ambition : faire de Condat un site stratégique et une référence nationale.

Evoque Bessé-sur-Braye, 50 hectares, 191 emplois directs pérennes. Mise en sécurité du site, mise en place des infrastructures, activité « projet intérêt national » (fabrication de gants nécessaires époque COVID) ; 80 Millions d'investissement, 180 emplois directs idem indirects, 70% des anciens de la papeterie d'Arjo. Projet d'intérêt national majeur (stratégique) initié il y a environ 2 ans.

Condat, pas encore classé projet d'intérêt national majeur mais éligible et a pour projet d'obtenir ce statut.

Environ 225 personnes sur le site qui construisent l'usine sur le site en Sarthe.

Ghislain Huot porte le projet de Condat. Laisse parole à Olivier Labbé pour présenter l'IA factory.

Olivier Labbé : IA = révolution technologique, à l'instar de la révolution Internet il y a 25 ans. Il travaillait à l'époque chez IBM et a assisté à cette révolution (cf commandes en ligne qui ont changé le rapport au commerce).

IA développe le service à la population, IA va être structurante pour la société.

IA = chatgpt, gemini. Outil utile (mais aussi inutile parfois).

IA va amener énormément de progrès grâce aux capacités de calculs. Il faut cependant réglementer car pas inoffensif, mais il faut en tirer le meilleur (// avec la vapeur).

Plusieurs types de bâtiments abritent des data centers (stockage = cloud).

Supercalculateurs : 2 types de structures : très grosses cf dans le Nord (pour l'apprentissage, Olivier Labbé se déclare favorable à un moratoire) ;

ici pour le service IA (cf après demande à Chatgpt, réponse dans la structure proposée à Condat). D'où une souveraineté nécessaire dans ce domaine car si la demande trouve réponse ailleurs (autres pays), possibilité de ne pas y avoir accès. D'où la nécessité d'avoir ce type de site sur le territoire (en matière de contrôle, d'offre). Il faut donc avoir la souveraineté pour que les services soient délivrés dans de bonnes conditions.

Infrastructure nouvelle.

Mathieu Introvigne : s'appuie sur un doc visuel (électricité, réseaux, système de refroidissement, chaleur fatale recyclée, sécurité, bureaux et services, maintenance) pour décrire le projet de Condat.

Raynald Huot : Pourquoi Condat ? Histoire industrielle forte (début 1900, du bois et papier vers le numérique). Site = plusieurs avantages (surface importante, bâtiments réutilisés = baisse empreinte carbone), position favorable (train, autoroute) et réservoir humain professionnel (travail 7j/7 en postes, pour emplois data mais aussi connexes : personnels habitués à ce rythme).

Ghislain Huot : s'appuie sur le schéma d'un écosystème circulaire. Intérêt du projet = synergie, production chaleur (énergie)/consommation énergie. Sous-station de sous alimentation haute tension qui est précieuse, va être modernisée ; réutilisation turbine + chaudière.

SPB va privilégier les énergies renouvelables et production sans énergie fossile (bas carbone) ; réexploitation de la chaleur fatale, du froid et air comprimé.

Concernant la chaudière CSR : il s'agit de la remettre en fonctionnement (équipement récent qui peut apporter beaucoup au fonctionnement + emplois + intérêt général cf déchets du territoire utilisés → économie circulaire).

Olivier Huot : Concernant le cycle de l'eau, dément la légende urbaine sur une consommation d'eau gourmande (1 seul site sur 350 en France prélève de l'eau. Le modèle français est opposé sur ce point au modèle américain qui est tant critiqué et critiquable). Data center = 0,0024 % de la consommation française (boucle en circuit fermé). Chaleur refroidie par eau dans la salle informatique, eau devient chaude, refroidie par l'utilisation de la chaleur fatale, puis refroidie encore par des machines de refroidissement. Chaleur fatale = énergie gratuite pour plusieurs activités.

Mathieu Introvigne : différentes pistes agricoles sont envisagées pour la récupération, comme les serres maraîchères (à la place du gaz naturel utilisé par ailleurs) ; une filière bois (séchage bois) ; chauffage urbain ; production de froid (équipement thermodynamique consistant à faire du froid à partir de sources chaudes).

Virginie Primault : aborde les aspects réglementaires. Différentes études réglementaires sont prévues tout au long du projet. Un règlement strict dicte les études. Plusieurs études spécifiques, de manière proportionnée par rapport aux enjeux seront effectuées : par ex la préservation de la ressource en eau, les rejets atmosphériques et aqueux, la biodiversité et les zones humides, le sujet

du bruit et du trafic routier. Il s'agit d'éviter et compenser = étude des incidences du projet sur l'environnement. Un dialogue est commencé avec les services de l'Etat et SPB attend l'instruction de ces dossiers complémentaires nécessaires à l'autorisation puis demandera ensuite l'autorisation d'urbanisme.

Ghisalin Huot : insiste sur les retombées économiques et sur l'emploi (formation de personnes) : fin 2027, 190 postes (8 métiers différents avec niveau formation CAP / bac

+5) ; horizon 2030 = 450 emplois dont 200 indirects (via IA Factory et région) → engagement auprès de la Région qui les oblige.

Electriciens, soudeurs, frigoristes, chaudronniers, mécaniciens, tuyauteurs → à destination des anciens employés de Condat.

horizon 2028 : développer une académie pour métiers futurs (avec IA) ; face au développement technologique, proposer aux jeunes des emplois liés à l'industrie moderne (éviter des formations en dehors du territoire par exemple à Toulouse). Chiffres clés : puissance du site 25MW (1ère phase), 165 MW à terme.

Eau : 5 % de l'eau consommée par la papeterie.

Bâtiments existants conservés (sauf ceux amiantés) → 50 entreprises locales sollicitées pour les travaux.

Ecosystème circulaire, site réhabilité, emplois, formation, poly-activité, projet national (porteur de 2 projets nationaux : Bessé et Condat).

Adresse email ouverte : pour envoyer toutes les questions sur le projet et son suivi, des réponses seront données ; volonté de transparence.

Au niveau des associations, prise de contact demandée.

SPB assurera une communication au fur et à mesure des étapes.

Fin de la présentation : 19h12.

Questions du public :

1) énergies bas carbone, consommation d'eau, chaleur fatale : quelles garanties concernant la préservation de l'eau, et de la chaleur fatale ?

Réponse : eau. Echange adiabatique = système américain (évaporation). En France, l'utilisation de l'électricité > eau (plus précieuse) → pas de pompage dans la Vézère. La consommation prévue concerne les projets connexes = 5 % cités

La DREAL (gendarmes de l'Etat pour l'environnement) surveille les consommations, mesures vérifiées. Droit de fermer l'usine si non respect de la réglementation.

Chaleur fatale : différentes pistes travaillées ; serres et chauffage = hiver ; été = bois toute l'année.

Groupes froids (cf pompes à chaleur) consomment de l'électricité.

2) Question. Analyse demandée à l'IA sur le projet SPB à Condat : réponse IA = projet d'un supercalculateur avec problème potentiel du niveau sonore, consommation maximale en eau et électricité, rejets atmosphériques.

Réponse : les études sur plusieurs mois, voire plusieurs années seront réalisées. SPB est accompagné par des experts (cf Antéa spécialiste). Dossier d'autorisation environnementale,

enquête publique avec enquêteur et évaluation des impacts auront été faits.

3) préférence industrie française. Mais IA = dangereuse (cf Houtis qui ont doublé leur puissance militaire grâce à l'IA). Souveraineté ? Pas de terres rares. Eau, électricité = pb de l'eau pour les centrales nucléaires, consommation croissante ingérable. Piratage Internet. IA bcp utilisation inutile.

Réponse : paradoxe nucléaire civil & militaire = indéniable utilité civile pourtant.

Bruit : grosses pompes à chaleur -> murs antibruit, réglementation, risque maîtrisé.

Il faut différencier l'hébergement IA et l'utilisation de l'IA. Intérêt d'un service français = lois

RGPD.

Bataille des processeurs perdue (cf Alactel, Bull), pas de processeurs français ; mais la couche d'exploitation peut être française (cf Mistral) → intérêt = souveraineté de la localisation + décarbonation.

RTE exporte 10 GW en moyenne, il n'y a pas de pb de production.

Un membre EDF du public renchérit: l'été = baisse de consommation, bcp de centrales arrêtées pour maintenance. Été = baisse prod nucléaire pour favoriser l'énergie photovoltaïque.

4) Chaudière CSR et vapeur ; quel projet ?

Réponse : l'orienter vers l'électricité (turbines à vapeur) + production de froid (la vapeur tournera en boucle et produira de l'eau à partir du refroidissement de la vapeur).

5) question sur la partie réglementaire cf normes environnementales. Expérience personnelle mise en relief : a demandé une autorisation pour une maison passive, le permis a été obtenu seulement après toutes les démarches effectuées et dossier validé. Pourquoi pour SPB travaux commencent avant ?

Réponse : les permis seront obtenus seulement à l'issue de l'instruction des dossiers. Validation par la DREAL nécessaire. Arrêtés préfectoraux dans lesquels seront notifiées les instructions qui devront être respectées. [PAS DE REPONSE A LA QUESTION]

6) Question sur la sécurité : poudrerie de Bergerac, Domme centre d'écoute : un supercalculateur n'augmente-t-il pas les risques géopolitiques et militaires ?

Réponse : l'étude de dangers est une pièce constitutive des dossiers. Doit démontrer la maîtrise des risques.

Data center : site protégé. Risques inévitables mais rares.

7) Question sur la consommation d'eau : pas de consommation d'eau ?

Réponse : Seulement pour la chaudière et les activités connexes (5%).

Concernant la consommation de 165 MW : quelle puissance supercalculateur ?

Réponse : 1.1 free cooling et 1.6 en pic. [??]

8) Question sur le projet d'utilisation : qui utilisera la puissance de calcul ?

Pas de réponse. Idéalement avec des acteurs français et européens. 2 ans avant la mise en service = un peu trop tôt pour avoir des pistes fiables.

9) Question : Si l'affaire tourne mal, que deviendra la friche ? (référence au projet photovoltaïque de Condat finalement abandonné après 4 ans d'instruction, retoqué).

Réponse de la maire du Lardin : si le projet ne se fait pas et que la friche est abandonnée, la dépollution sera obligatoire et à la charge du contribuable (communauté de communes et 2 communes concernées). Trop coûteuse.

10) Question sur les nuisances sonores : système refroidissement, machines et pompes à chaleur, 24h/24, 7j/7 : nombre de décibels ?

Réponse : groupes froids, ronronnement continu ; mais aujourd'hui capacité technologique pour minimiser le bruit. Une étude spécifique doit être faite.

L'étude de l'incidence portera sur l'impact sonore, la dispersion des ondes sonores en modélisant différentes sources de bruit , le modèle permettra de savoir comment se propage le bruit, et si les seuils réglementaires sont dépassés, il y a aura des solutions à trouver (ZER). Les nuisances sonores seront évitées.

11) Question sur le projet de formation : pôle de formation intégré au site avec recherche ?

Réponse : oui, académie sur site (mais formation seulement, pas de recherche).

12) Question : Y aura-t-il des mesures de contrôles permanentes et vérifiables (accessibles) ?

Réponse : surveillance par arrêté préfectoral (mis à disposition du public sur géorisque).

Comité surveillance dévolu à l'Etat ou à l'entreprise (pas encore défini).

13) Question sur de possibles rejets dans la Vézère ?

Réponse : non (cf à la différence de Marseille ; ex de Bordeaux où un projet de data a été refusé car rejet dans l'eau des lacs).

14) Question sur l'impact thermique dans l'air : chaleur pas consommée, juste utilisée. L'ADEME a fait des études sur projets identiques et a évalué de 2 à 9 ° degrés d'augmentation dans l'air ; or le seuil limite est déjà atteint sans cet impact = pb pour l'écosystème (cf pas de gel pourtant nécessaire). Comment proposer ce genre de projet dans un tel contexte ? Et contrairement à ce qui est affirmé, la révolution de l'IA n'est pas inévitable, c'est un choix qui a des conséquences, cf mort du commerce de proximité. Cl : peur que la chaleur soit fatale pour nous et la planète. Réponse : l'étude d'une augmentation de 2 à 9° = inconnue et douteuse. Ex des pompes à chaleur : +0,2° au Japon, ce qui n'est rien par rapport à l'énergie carbonée. Îlots de chaleur = augmentation de chaleur circonscrite, négligeable.

Et pour rappel, le projet = ICPE donc sous surveillance stricte.

15) Question posée à l'IA sur les nuisances potentielles du projet : réponse donnée = pollution au moins équivalente voire plus à celle de la papeterie. Le témoin a vécu près d'un datacenter en Suisse, mais pas de nuisance remarquée. Demande portée plutôt sur la viabilité du projet : qui finance, à qui vend-on ?

Réponse : le projet est encore en phase préliminaire, rien n'est finalisé, en amont des délivrances de permis. Le design des technologies sur la maîtrise du bruit, la commercialisation = pas encore déterminées.

16) Question sur les activités annexes comme la filière bois = risque de pollution chimique, odeur...

serres = problème du nettoyage.

Réponse : Activités connexes = pas de projet arrêté encore. Donc pas de visibilité.

17) Question sur les serres maraîchères : confiées à des producteurs locaux ou à des groupes

industriels ? Hydroponiques = pas de bio ?

Réponse : pistes travaillées mais encore indéfinies.

18) Question : y a-t-il des financements publics ?

Réponse : aucun financement public, que du financement privé.

19) Question sur l'utilisation du gaz (annoncée sur la plaquette) ? Electricité 25-165 MW ?

Consommation en pic ou en continu ?

Réponse : NRJ comparée avec 2 lignes de production de la papeterie = 25 % NRJ phase 1 et dans le futur 165 MW. Groupe électrogène en cas de défaillance. Travaux l'an

prochain. Pas de gaz à 25MW, 165 MW pour compléter l'électricité. [pas de réponse sur la consommation par pic ou continue]

20) Question : l'intervenant dit faire un « pas de côté » : la question de l'IA se pose. Chercheur de formation en physique théorique et linguistique : selon lui, il y aura des nuisances techniques avec l'IA mais une nuisance éthique surtout : qui doit posséder l'IA, privé ou public ? Le problème de la privatisation du patrimoine intellectuel est une urgence. Se dit révolté par le fait que la République abandonne sa souveraineté intellectuelle. En plus des 3 pouvoirs séparés (cf Montesquieu), il existe un 4ème pouvoir médiatique et cognitif qu'on veut s'accaparer. A quoi sert l'IA ? Comment échapper à cette emprise qui sera insupportable ?

Réponse : le problème de la préservation de la démocratie se pose effectivement; O Labbé d'accord avec un moratoire concernant la formation de l'IA ; mais son utilisation aujourd'hui peut et doit se développer. Enjeux d'utilité publique.

21) Question sur la volonté de redynamiser la région, y a-t-il donc possibilité d'implémenter le projet ? Bâtiment ecolabel ? Quelle compensation environnementale ?

Réponse : le code de l'environnement dicte la participation du public. Les associations locales sont sollicitées pour plus de transparence.

Contre-réponse : le projet ne prévoit donc pas de coconstruction comme demandée, le processus n'est pas vraiment démocratique. C'est dommage.

22) Question : Quels sont les partenaires financiers ?

Réponse : pas de réponse à ce stade car pas d'opérateur d'IA factory trouvé pour l'instant. Un tour d'étape financier est en cours, des partenaires sont trouvés mais un devoir de confidentialité existe.

Fin de la réunion à 20h30